

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

1) Implantation de la fibre optique

Afin de permettre le passage de la fibre optique sur tout le territoire de la commune il est nécessaire que toutes les voies communales possèdent un nom de rue. Or la voie où se trouve le silo n'a pas de dénomination. M. le Maire propose de nommer la portion de voie entre la RD 69, sortie route de Vittefleury et la voie où se situe le silo : Route de Néville.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, nomme la voie ci-dessus Route de Néville.

L'information sera transmise aux services de la Poste, à la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre et au propriétaire du silo.

2) Démolition et reconstruction de la salle des fêtes

La commune n'ayant pas eu d'offres pour certains lots, un nouvel appel d'offres est lancé pour les travaux de la salle des fêtes.

3) Rythmes scolaires

Le conseil municipal avait délibéré en 2017 pour l'organisation du temps scolaire. L'inspection académique demande au conseil de délibérer à nouveau pour prolonger ou modifier notre choix. Pour rappel les horaires de classe sont les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

8 h 45 – 12 h

13 h 30 – 16 h 15

Pause méridienne de 1 h 30.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte de renouveler le rythme scolaire comme indiqué ci-dessus.

4) CDG76 – Assurances statutaires : renouvellement du contrat groupe

Depuis plusieurs années, le Centre de gestion propose aux employeurs de Seine-Maritime un contrat groupe d'assurances statutaires afin de les protéger contre les risques financiers qui surviennent en cas d'accidents ou de maladies imputables au service, de maladies, d'incapacité de travail, d'invalidité voire de décès, de leurs agents.

Ce contrat groupe arrivera à échéance au 31 décembre 2022. Le Centre de gestion va ainsi prochainement procéder à une mise en concurrence visant au renouvellement de celui-ci.

Le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour lancer la mise en concurrence sans aucun engagement définitif de la part de la commune avant le 31 janvier 2022 pour le renouvellement du contrat groupe concernant les assurances statutaires.

A l'issue de l'appel d'offres, la commune est libre d'adhérer ou non au contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte de confier la procédure d'appel d'offres pour les assurances statutaires au Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

5) Questions diverses et informations

Le conseil municipal décide d'offrir aux enfants des écoles pour Noël une séance de cinéma pendant le temps scolaire, sous réserve de l'accord des enseignants. Une séance aura lieu le matin pour les maternelles et une l'après-midi pour les primaires. Les jouets et chocolats, offerts également par la municipalité, seront déposés aux écoles comme l'an dernier.

M. Le Maire informe le conseil que l'antenne relais de téléphonie implantée à la sortie de St Riquier n'est pas encore opérationnelle. Les travaux seraient réalisés dans une fourchette d'un mois à un an.

M. le Maire informe le conseil de la reprise du club des anciens le 20 octobre prochain dans la salle d'activités en raison de l'indisponibilité de la salle des fêtes